



Modification ou suppression cahier des charges

Par **bretseb**, le **03/03/2009** à **19:27**

bonjour

j'ai achete un terrain et construit une maison

le permis de construire accepté, la construction a débuté et au moment de construire le garage en limite de propriété, ma voisine m'a envoyé une lettre d'un avocat invoquant un cahier des charges de 1946 qui stipule que la construction doit etre à 3 metres.

Hors dans le lotissement ou je me trouve tout le monde ne respecte pas, c'est au bon vouloir de son voisin!! je suis mal tombé.

comment faire légalement et officiellement pour supprimer ou modifier ce cahier des charges? car apparemment il reste valable à vie, et ma voisine est proceduriere.

Avez vous une solution ?

merci de votre aide